TOURISME ET LOISIRS				
BUDGET TRANSPORTS PUBLICS	1 688	720		968
TOTAL	308 726	10 608	72 848	370 966

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la reprise de :
 - 9 035 € sur le Budget Assainissement
 - 853 € sur le Budget Equipements de tourisme et de loisirs
 - 720 € sur le Budget le Budget Transports Publics
- approuve les dotations aux provisions au titre du CET comme suit :
 - 72 848 € sur le Budget Général
- dit que ces sommes seront imputées en 2021 sur les chapitres 68 et 78 de chacun des budgets concernés.

4. Création d'une autorisation de programme - Budget général – « réorganisation de la collecte de déchets ménagers »

Jacques Troncy présente la création d'une autorisation de programme pour la réorganisation de la collecte de déchets ménagers.

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu le code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2311-3 et R2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 précise que les Autorisations de Programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers ;

Considérant que l'autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses concourant à la réalisation d'un projet ou d'un ensemble de projets d'une même politique qui peuvent être engagées pour le financement des investissements ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Considérant la volonté de Roannais Agglomération de réorganiser la collecte des déchets ménagers ;

Jean-Yves Boire n'a rien de particulier à ajouter, si ce n'est le fait qu'une délibération est également inscrite à cet ordre du jour pour relancer le premier gros marché relatif à l'approvisionnement en bacs. Il explique que, sur la répartition de ce budget sur l'ensemble de l'année, il était effectivement important de prévoir cela sur le long terme et de le verrouiller, de façon à ce qu'une telle démarche, à partir du moment où elle est engagée, puisse aller à son terme. Il conclut que c'est une précaution à prendre et qu'elle est tout à fait louable.

Franck Beysson profite de la présence de Jean-Yves Boire pour réitérer la question qu'il avait posée lors du précédent conseil. Il aimerait savoir où en est l'avancée des réflexions concernant le principe de collecte en porte à porte, avec la question d'incitation ou pas. Il souhaiterait également un point sur l'avancée des réflexions autour du compostage.

Jean-Yves Boire confirme que les réflexions portant sur la collecte sont en cours et qu'elles avancent bien. « Nous sommes tenus, à partir du 1^{er} janvier 2024, de prévoir le tri à la source des biodéchets. Tous les paramètres ne sont pas complètement verrouillés et réglés pour l'instant parce qu'une enquête va démarrer pour un travail chirurgical, au cas par cas, où chaque ménage et chaque municipalité seront approchés. A partir de ce moment-là, on saura exactement où placer le curseur. Pour faire simple, il y a trois phases types pour travailler sur la fraction fermentescible :

1. développer au maximum le compostage individuel ;